



Centre de ressources
interrégional alpin sur
la pluriactivité et le
travail saisonnier

Dans ce numéro :

- ✂ En bref...
- ✂ La VAE au service de la saisonnalité
- ✂ Edito
- ✂ Le bassin d'emploi du Gapençais (05) se mobilise sur la saisonnalité et la pluriactivité
- ✂ 13^{ème} université d'été du tourisme rural
- ✂ Saisonniers du tourisme et conduites à risques : quelles préventions ?...
- ✂ « Projets en campagne » : s'installer en milieu rural
- ✂ Quand la mobilité devient facteur d'insertion
- ✂ Un plan d'action territorial « pluriactivité et biquilification » en Tarentaise
- ✂ AGENDA
- ✂ Appui à la création et à la pérennisation des jeunes entreprises
- ✂ Des aides européennes pour des micro-projets associatifs

Les pluriactualités!



En bref...

Formation :

Une formation aux métiers de la montagne pour les pluriactifs

La Haute Ecole Valaisanne (Suisse) et l'Université de Savoie ont, dans le cadre du programme européen INTERREG IIIA, lancé un projet de formation aux métiers du tourisme en montagne. Cette formation vise à compléter les compétences des pluriactifs et saisonniers en terme d'accueil commercial, de G.R.H., de TIC ... Sept modules indépendants et cumulables seront proposés aux stagiaires durant les périodes hors-saisons sur des sites montagnards suisses et français. Seuls les stagiaires bénéficiant d'une expérience dans le secteur des métiers de la montagne pourront suivre les modules, mais aucun pré-requis n'est exigé.

Informations : jean-philippe.fages@univ-savoie.fr

Saisonniers :

Un annuaire des emplois saisonniers en arboriculture

Un annuaire des exploitants qui recrutent du personnel saisonnier en arboriculture vient d'être publié par la Chambre d'Agriculture et la Fédération des Producteurs de Fruits de la Haute-Savoie. Outre l'annuaire, cet outil présente les différents métiers saisonniers de l'arboriculture ainsi que les conditions d'accès à ces emplois.

Se procurer le document : formation-emploi@haute-savoie.chambagri.fr

La VAE au service de la saisonnalité

La validation des acquis de l'expérience est un dispositif qui permet de faire valider et certifier ses acquis tant professionnels que personnels. Certains employeurs mettent en place des processus de validation de manière à recruter et fidéliser les salariés. Cette démarche donne une image positive pour l'entreprise et une reconnaissance sociale pour les salariés.

Le Club Med, qui avait des difficultés de recrutement et de fidélisation de son personnel, a proposé à ses salariés de faire valider leurs compétences avec un titre nouveau « agent de loisirs » élaboré par l'AFPA. L'AFPA propose de reconnaître les acquis de l'expérience par la validation de certificats de compétences professionnelles, ceux-ci reconnaissent les compétences liées à la restauration, mais aussi à l'accueil, l'animation et la vente. L'obtention des différents certificats aboutit à la validation du titre « d'agent de loisirs ». La polyvalence des salariés est alors reconnue auprès des entreprises. De plus, pour l'employeur, cette polyvalence des salariés lui permet de gérer de manière plus souple les plannings.

Disneyland Resort Paris offre aussi un programme de formation qualifiante, étalée sur 15 mois de façon à reconnaître les métiers, les acquis et les compétences développées en saison dans l'entreprise. Ce programme comprend des heures de tutorat et des heures de formation professionnelle, correspondant aux filières de métiers où ils seront affectés. La formation est proposée aux salariés et aux jeunes désirant travailler à Disneyland mais ne sachant pas vers quel métier se diriger. Le candidat est embauché en CDI, et s'engage à suivre le programme jusqu'à son terme.

Un cycle de formation débute chaque mois sauf les mois estivaux, ce qui permet aux saisonniers de suivre cette formation dès la fin de leur saison.

Disneyland considère que cette formation est prioritaire car elle garantit la fidélisation du personnel et la qualité du service.

Source : articles de presse transmis par l'AFPA d'Annecy-Poisy



Pour publier un article dans la lettre d'information les « Pluriactualités »
contactez Thomas Barthout au 04 50 67 57 05 ou par e-mail :
messages@peripl.org

Edito

L'installation en milieu rural de citadins en mal d'air pur et de conditions de vie apaisées est un phénomène de société qui prend de l'ampleur, tel est l'un des enseignements de la deuxième édition de "Projets en campagne".

Les combinaisons d'activités sont de plus en plus originales : agricoles, sportives, touristiques, accueil et hébergement, culturelles, artisanales, libérales, artistiques, commerciales...

Il faut noter que si les activités agricoles sont souvent présentes dans les projets d'installation en milieu rural, elles ne sont plus incontournables.

L'enthousiasme de ces "néo-ruraux" ne doit pas masquer les risques d'échec liés à la difficulté de mettre en œuvre plusieurs compétences à la fois, aux difficultés de la gestion d'une entreprise, au choc culturel du passage de la ville à la campagne, à la moindre densité d'équipements collectifs et culturels.

Les territoires ruraux se sont mobilisés pour attirer et aider l'installation de ces nouvelles activités. La collectivité nationale doit assurément relayer cet effort en adaptant la réglementation à ces nouveaux projets de vie.

La reconnaissance de ces nouvelles activités est une condition de la revitalisation des territoires ruraux, mais aussi un moyen permettant à ceux qui souhaitent vivre autrement de le faire sans marginalisation.

Ch. G

**Consultez
régulièrement
les News sur
www.peripl.org**

Le bassin d'emploi du Gapençais (05) se mobilise sur la saisonnalité et la pluriactivité

Dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Emploi, le Comité d'Expansion Drac-Buëch-Durance, Comité de bassin d'emploi de Gap, a pour objectif d'engager des actions en faveur des saisonniers et de leurs employeurs. En effet, la situation sur le bassin d'emploi est spécifique. L'agriculture, en particulier l'arboriculture, et le tourisme sont les secteurs porteurs en matière de développement économique (96% des salariés du secteur agricole sont des saisonniers). Ainsi, l'emploi saisonnier est fortement représenté sur cette zone. Cette forme d'emploi génère des difficultés à la fois pour les employeurs et les salariés (recrutement, qualification, précarité sociale, mobilité). Aussi, l'enjeu du Pacte Territorial pour l'Emploi Gapençais Drac-Buëch-Durance est d'améliorer les conditions d'emploi et de vie des saisonniers et pluriactifs.

Deux actions ont donc été initiées lors de groupes de travail :

- une étude de faisabilité d'un groupement d'employeurs multisectoriel (agriculture, tourisme, autres secteurs) :

- une étude de 6 mois portant sur l'identification des entreprises agricoles, agroalimentaires, touristiques, du BTP, ainsi qu'aux services en général. L'étude de l'organisation saisonnière et pluriactivité, et des pics d'activité permettra d'établir un calendrier des différentes activités saisonnières ;

- une étude de faisabilité technique sur 6 mois : simulation de la mise en place d'un groupement d'employeurs ;

- la mise en place d'un pôle de ressources et d'orientation à destination des saisonniers et pluriactifs. Cette action vise à améliorer l'accueil, l'information, l'accompagnement des publics saisonniers. Le pôle s'appuiera sur des points réseaux constitués par les ARA (Agents relais d'accueil) et les EREF (Espaces ruraux emploi formation) qui sont en contact direct avec les saisonniers. Ce dispositif permettra une assistance de proximité à l'information et l'accompagnement des saisonniers. Le pôle ressources assurera la veille documentaire, l'organisation de réunions collectives des personnels des points d'accueil pour les tenir au courant des différentes évolutions, la mise à jour du site Internet et le développement d'un intranet à destination des points réseaux et des partenaires liés à la saisonnalité.

Informations : www.cbe-sud05.org - Comité d'Expansion Drac-Buëch-Durance - 05000 Gap, agnes.galy@cbe-sud05.org

Article transmis par Agnès Galy

13^{ème} université d'été du tourisme rural

Ces journées auront lieu du 27 au 29 août 2003 aux Fourgs (Jura) et à Sainte-Croix (Suisse) sur le thème « Activités du tourisme rural et formations : un pari pour les territoires ». Le mercredi et le vendredi sont consacrés à des conférences et tables rondes sur :

- l'emploi et la formation dans le tourisme rural (spécificité saisonnière, l'adaptation aux besoins des territoires..) ;

- le développement de la multifonctionnalité...

Ces deux journées encadrent une journée à l'extérieur sur les territoires des Fourgs et de Sainte-Croix, qui proposera une approche plus pratique par la présentation d'expériences de terrain afin d'alimenter la réflexion.

Pour tout renseignement, contacter Source, au 04 73 98 13 16 ou par e-mail : source@enitac.fr

Informations : www.source.asso.fr

Vos Pluriactualités par e-mail !

Envoyez un message sur messages@peripl.org en précisant la structure que vous représentez, votre nom et votre adresse électronique.

Saisonniers du tourisme et conduites à risques : quelles préventions ?...

Le 2^{ème} séminaire régional «Saisonniers du tourisme et conduites à risques : quelles préventions ?... » s'est déroulé les 12 et 13 juin 2003 à Bourg d'Oisans (38). Cette manifestation a réuni des professionnels de la santé et différents acteurs des stations touristiques de Rhône Alpes.

Des échanges riches, des décloisonnements professionnels et territoriaux, une volonté des différents partenaires de travailler ensemble sont ressortis des rencontres autour des stands lors de l'assemblée plénière et des différents carrefours.

Une demie journée en groupe de travail a permis de réfléchir aux solutions et contributions possibles de chacun. Le séminaire s'est clôturé par une synthèse de ces recommandations et des pistes de travail. Parmi ces recommandations, il est inscrit notamment le travail concerté dans chaque station, le partenariat, la sensibilisation, le développement de lieux généralisés d'information et d'orientation des travailleurs saisonniers.

Autant de pistes de travail qu'il reste à approfondir...

Source : documents de synthèse des recommandations, séminaire Bourg d'Oisans

« Projets en campagne » : s'installer en milieu rural

« Depuis quelques années, les chiffres des recensements de la population française montrent que les zones rurales dans leur ensemble, gagnent à nouveau des habitants. De plus en plus de personnes souhaitent s'installer à la campagne en raison de choix portant sur la qualité de vie, des projets professionnels, des raisons économiques ...» (projetsencampagne.com)

Pour répondre aux besoins de mise en réseau et d'information de ces porteurs de projets en milieu rural, la Région Limousin, le Collectif Ville Campagne et le CNASEA ont organisé à Limoges (87), du 13 au 15 juin dernier, la 2^{ème} foire à l'installation en milieu rural : « Projets en campagne ».

Environ 3 000 visiteurs ont pu rencontrer 26 structures d'information et conseil et bénéficier des offres d'installation de 72 territoires.

Plusieurs de ces organismes de conseils et d'accompagnement ont reçu en « primo-entretien » individuel les porteurs de projets de manière à les orienter et les conseiller dans leurs démarches.

Parmi les candidats à la remise des trophées de l'accueil qui s'est déroulée sur le salon, on notera la récompense de la Mission Entreprises Localement Innovantes (Rhône-Alpes) et du Site de proximité du Diois (26). La commune de Montclar (04) a pour sa part reçu le grand prix du territoire d'accueil.

Projets en campagne a surtout confirmé l'importance de la pluriactivité dans le processus de développement des territoires ruraux. La création d'activité monoactive sur ces territoires est souvent insuffisante pour assurer au porteur de projet un revenu suffisant. Ces derniers l'ont bien compris, et pour une large part les projets d'installation en milieu rural passent par la pluriactivité (exemple : boulangerie/agriculture ; styliste-crédation de mode/formation ; agriculture/assistante maternelle ; artisanat d'art/élevage chevaux/tourisme ; gîte/agriculture/concerts...).

La création d'activités pluriactives sur ces territoires devrait contribuer, à les dynamiser en attirant de nouvelles populations.

Quand la mobilité devient facteur d'insertion

Se rendre à un entretien pour un emploi, travailler en saison sur une exploitation vinicole... nécessite de pouvoir se déplacer. Comment permettre à des publics ne disposant pas de moyens de locomotion d'avoir accès à l'emploi ? C'est autour de cette question que la Maison de l'emploi de Bonneville (74) soutenue par le Conseil Général 74, la DDTEFP 74 et la région Rhône-Alpes a réuni près de 60 acteurs de l'insertion et de l'emploi le 24 juin 2003 aux Carroz d'Arraches (74).

Outre une large partie de la journée consacrée à la problématique des déplacements dans la Vallée de l'Arve, les intervenants ont présentés leurs expérimentations en terme d'aide à la mobilité. Parmi ces dernières, certaines soutiennent l'exercice du travail saisonnier. Par exemple, les associations Transports Mobilité Solidarité (Pelissanne, 13), Promob (Seynod 74), Garage Wago (Cognac, 16) ou En Route Pour l'Emploi (Brest, 29) permettent à des travailleurs saisonniers de se rendre sur les exploitations agricoles grâce à divers moyens :

- en voiture ou en minibus avec un accompagnateur ;
- en voiture louée par l'association pour des personnes autonomes et ayant passé un test de conduite avec obligation de co-voiturage ;
- en mobylette prêtée par l'association.

Ces véhicules et services sont mis à disposition des travailleurs à des conditions adaptées à leurs moyens grâce au soutien des services de l'Etat (DDTEFP...) et des collectivités territoriales.

Ces structures contribuent aussi à l'obtention du permis de conduire de leurs usagers, les accompagnent dans leur démarches de recherche d'emploi...

Ces diverses expériences montrent qu'il existe un large champ d'actions à mettre en œuvre à condition de faire preuve de créativité et d'associer les principaux acteurs des territoires.

Informations : www.maison-emploi.com

Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A, avenue de Genève, 74000 ANNECY.

Rédaction : Miryam Blanchon, Thomas Barthout, Christian Gilquin,

Imprimé par SEA 74 / PERIPL, 97 A, avenue de Genève, 74000 ANNECY

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 600 exemplaires - Périodicité : mensuelle - Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution

Marque déposée



Centre de ressources
interrégional alpin sur
la pluriactivité et le
travail saisonnier



PERIPL
97 A, avenue de Genève
74000 ANNECY
Téléphone : 04 50 67 57 05
Télécopie : 04 50 67 36 98
Messagerie : messages@peripl.org

AGENDA

Août

☞ du 27 au 29

13^{ème} université d'été du tourisme rural « Activités du tourisme rural et formation : un pari pour l'avenir » à Sainte-Croix (Suisse) et Les Fourgs (25)

Un plan d'action territorial « pluriactivité et biculturalisation » en Tarentaise

Favoriser la pluriqualification des travailleurs saisonniers en Tarentaise (73), tel est l'enjeu du plan d'action territorial « pluriactivité et biculturalisation » engagé par le CBE de l'arrondissement d'Albertville et ses partenaires.

Ce travail fait suite à l'étude menée sur le même thème et le même territoire par le cabinet ARGOS à la demande de la Direction de l'Emploi et de la Formation Continue du Conseil Régional Rhône-Alpes (Voir Pluriactivités n°3).

Lors de la commission "emplois saisonniers et pluriactivité" du 25 juin 2003 et afin de mettre en pratique les conclusions de cette étude le CBE de l'arrondissement d'Albertville a présenté le projet d'un plan d'action "pluriactivité et biculturalisation" divisé en quatre axes :

- constituer un réseau territorial et partenarial reconnu en matière de pluriactivité et de biculturalisation ;
- permettre un meilleur accueil et une meilleure sensibilisation et information des saisonniers et des employeurs ;
- développer des actions d'accompagnement des saisonniers sur la base de parcours validés, personnalisés et de longue durée ;
- créer des formations qualifiantes individualisées et adaptées.

Concernant la « constitution d'un réseau territorial et partenarial » sur le bassin d'Albertville, il s'agit de construire un groupe pilote, constitué d'acteurs de l'insertion, de la formation initiale et continue, de l'emploi et de l'orientation, qui définira les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'expérimentation mise en oeuvre cet hiver et les modalités de fonctionnement du réseau. Le réseau territorial développera par la suite des actions partenariales permettant aux saisonniers et employeurs d'accéder aux actions et informations produites par ce même réseau.

Le COEFRA (Comité d'orientation emploi-formation Rhône-Alpes) d'Albertville a désigné le CBE comme animateur du groupe pilote.

Source et informations : CBE de l'arrondissement d'Albertville ; cbeat@infonie.fr

Appui à la création et à la pérennisation des jeunes entreprises

Dans le cadre du contrat de plan Etat/Région, l'AFPA est chargée de la mise en place d'un programme d'appui à la création et à la pérennisation des jeunes entreprises par l'utilisation des techniques de l'information et de la communication.

Après avoir testé un module de sensibilisation à la création d'entreprises, le comité de pilotage chargé du suivi de l'opération coordonne la réalisation d'un site Internet auquel l'utilisateur pourra avoir recours ante et post création d'activité. Cet outil sera le support du module de sensibilisation en ligne (constitué de tests afin de déterminer le profil du créateur et la pertinence des projets) ainsi que d'un espace « questions/réponses », ou encore, un portail vers les structures d'accompagnement selon les projets et les territoires...

Cette opération a pour objet de permettre la création d'entreprises par des publics tels que les jeunes, les femmes, les handicapés, les bénéficiaires du RMI... et les pluriactifs. Elle doit aussi favoriser le fonctionnement des réseaux de structures d'accompagnement.

Les créateurs pluriactifs en zone rurale, souvent éloignés des différents lieux de ressources devraient grâce à ce programme trouver un outil d'aide à la création d'activité adapté.

Des aides européennes pour des micro-projets associatifs

Avec le Fonds Social Européen, un nouveau dispositif d'aide pour les petites structures associatives est mis en œuvre par le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

La mesure 10b est spécialement dédiée à l'émergence et à la mise en œuvre des microprojets (inférieur ou égal à 23 000 €) en faveur de l'emploi, dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Les projets relatifs à la promotion et à l'organisation de la pluriactivité sont susceptibles d'entrer dans le champ de cette mesure. Le financement du projet est d'une durée maximale de 36 mois.

Pour en bénéficier, il suffit de remplir une demande d'aide indiquant l'objet du projet et le budget envisagé. Il faut s'adresser aux préfetures de région. La liste des organismes d'appui est disponible sur le site : www.travail.gouv.fr/fse, rubrique « micro-projets (mesure 10b) ».

Source : www.travail.gouv.fr/fse/micro_projets/index.html